

## AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 12 décembre 2023 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

**1447 rte 125**

Objet de la demande de dérogation mineure 2023-0052:

La demande de dérogation mineure 2023-0052 vise à :

- Régulariser la position d'un bâtiment accessoire d'une hauteur de 6,5 mètres alors que la norme maximale prescrite est de 5,5 mètres et situé à 0,43 mètre du bâtiment principal, alors que la norme minimale prescrite est normalement de 3 mètres

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce lundi 27 novembre 2023.



Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière